

**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil Académique

**Du 13 avril 2021**

Le jeudi 13 avril 2021 à 8h30 en WEBCONFERENCE  
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE	
<b>Collège A : 14</b>	CR-971	GEOFFROY	Michel	1	<b>P</b>
	CR-971	GASPARD	Sarra	1	<b>P</b>
	CR-971	GROS	Olivier	1	<b>P</b>
	CR-971	SAINTON	Jean-Pierre	1	<b>Procuration GASPARD</b>
	CFVU-971	BILBA-BOURGUIGNON	Ketty	1	<b>A</b>
	CFVU-971	COLLARD	Martine	1	<b>P</b>
	CFVU-971	FLORY	Anny	1	<b>P</b>
	CR-972	DANIEL	Justin	1	<b>P</b>
	CR-972	JOSEPH	Philippe	1	<b>P</b>
	CR-972	SMITH RAVIN	Juliette	1	<b>P</b>
	CR-972	VIRASSAMY	Georges	1	<b>P</b>
	CFVU-972	CHALI	Jean-Georges	1	<b>P</b>
	CFVU-972	JEHEL	Louis	1	<b>A</b>
	CFVU-972	ROOS	Christophe	1	<b>A</b>
	<b>Collège B : 10</b>	CR-971	<b>ANTOINE-JONVILLE</b>	<b>Sophie</b>	0
CR-971		CHICOT	Pierre Yves	1	<b>Procuration GEOFFROY</b>
CFVU-971		BOUDHAU	Marlène	1	<b>Procuration JACQUET</b>
CFVU-971		CLERGUE	Manuel	1	<b>P</b>
CFVU-971		LEMOINE	Soazig	1	<b>P</b>
CR-972		<b>L'ETANG</b>	<b>Gerry</b>	0	<b>Siège vacant</b>
CR-972		MAINGE	Paul-Emile	1	<b>A</b>
CFVU-972		DORVILLE	René	1	<b>P</b>
CFVU-972		MEZEN	Chantal	1	<b>P</b>
CFVU-972		SILPA	Fabrice	1	<b>P</b>

<b>Collège C : 4</b>	<b>CR-971</b>	<b>MATHOURAPARSAD</b>	Sébastien	1	<b>P</b>
	<b>CR-971</b>	<b>REMI</b>	Celine	1	<b>A</b>
	<b>CR-972</b>	<b>GALY</b>	Karine	1	<b>A</b>
	<b>CR-972</b>	<b>JO</b>	Louis-Félix	1	<b>A</b>
<b>Collège D :2</b>	<b>CR-971</b>	<b>JACQUET</b>	Nathalie	1	<b>P</b>
	<b>CR-972</b>	<b>DESERT</b>	Gérald	1	<b>P</b>
<b>Collège E</b>	<b>CR-971</b>	<b>AZEDE</b>	Catherine	1	<b>A</b>
	<b>CR-971</b>	<b>LETIN</b>	Gregory	1	<b>P</b>
	<b>CR-972</b>	<b>BERNADINE</b>	Jean-Marc	1	<b>P</b>
	<b>CR-972</b>	<b>LARGEN</b>	Pascal	1	<b>A</b>
	<b>CR-971</b>	<b>COLLOT</b>	Moïse	1	<b>A</b>
	<b>CR-972</b>	<b>PELAGE</b>	Mirella	1	<b>A</b>
<b>Collège : BIATSS</b>	<b>CFVU-971</b>	<b>BEHARY</b>	Francianne	1	<b>P</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>CARAVEL</b>	Joëlle	1	<b>A</b>
	<b>CFVU-972</b>	<b>JEAN-BAPTISTE</b>	Pascale	1	<b>P</b>
	<b>CFVU-972</b>	<b>MOULLET</b>	Didier	1	<b>P</b>
<b>Coll : Doctorants</b>	<b>CR-971</b>			0	<b>Siège vacant</b>
	<b>CR-971</b>			0	<b>Siège vacant</b>
	<b>CR-972</b>	<b>CLAUDE</b>	Philippe	0	<b>Procuration JACQUOT</b>
	<b>CR-972</b>	<b>MAJOR</b>	Peguy	1	<b>Procuration BERNADINE</b>
<b>Collège : Étudiants</b>	<b>CFVU-971</b>	<b>LARROUY</b>	James	1	<b>P</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>KARIOUA</b>	Cassandra	1	<b>P</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>RIPPON</b>	Carl	1	<b>P</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>AGAPE</b>	Kezia	0	<b>Siège vacant</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>DAVILLARS</b>	Enric	1	<b>A</b>
	<b>CFVU-971</b>	<b>TROMPETTE</b>	Thierry	1	<b>A</b>
	<b>CFVU-972</b>	<b>AUDAR</b>	Alvin	1	<b>A</b>
	<b>CFVU-972</b>	<b>DURANTY</b>	Francesca	1	<b>A</b>
	<b>CFVU-972</b>	<b>JACQUOT</b>	Elio	1	<b>P</b>

	CFVU-972	JOACHIM	Rose	1	<b>A</b>
	CFVU-972	SAINT-FELIX	Solène	1	<b>A</b>
	CFVU-972	TERRIEUX	Declan	1	<b>P</b>
<b>Pers. Ext</b>	CR-971	BENGOUBOU-VALERIUS	Mendy	1	<b>Procuration BEHARY</b>
	CR-971	MARTINEZ	Dominique	1	<b>A</b>
	CFVU-971	<b>DERUSSY</b>	<b>Odile</b>	0	<b>Siège vacant</b>
	CFVU-971	ROQUELAURE	Philippe	1	<b>A</b>
	CR-972	MARIE-JOSEPH	Pierre	1	<b>A</b>
	CR-972	<b>QUENEHERVE</b>	<b>Patrick</b>	0	<b>Siège vacant</b>
	CFVU-972	GROUGI	Sophie	1	<b>A</b>
	CFVU-972	VENGETTO	Frédéric	1	<b>A</b>
<b>Total</b>				56	
<b>Invités</b>	VP 971	LETICEE Jean-Lèn	Jean-Lèn	1	
	VP 972	MARCELIN FRANÇOIS HAUGRIN	Odile	1	

Conseil académique du 13 avril 2021  
*En web-conférence*

**Ordre du Jour**

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation du PV Conseil académique du 02 Février 2021
3. Affaires pédagogiques :
  - a) Certification en anglais des étudiants de l'UA
  - b) Proposition d'évolution des enseignements méthodologiques documentaires transversaux de niveau Licence – validation de cadrage pour le contrat 2022-2026
4. Ressources Humaines : campagne ATER
5. Questions diverses

### **Monsieur le Président**

Nous avons 26 présents et 6 représentés, ce qui fait 32. Nous avons le quorum, nous pouvons travailler et délibérer valablement.

*(On ne sait toujours pas qui se présente sur l'acronyme de « CA »)*

Nous allons commencer cette réunion.

## **1. Propos liminaires**

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup chers collègues. Ce CAC devrait aller assez vite car il y a très peu de points à l'ordre du jour.

## **2. Approbation du PV Conseil académique du 02 Février 2021**

Le premier point est le relevé de décisions de la séance du Conseil académique du 2 février 2021. Vous avez reçu le document. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce document ?

### **Monsieur Declan TERRIEUX, étudiant 972**

Monsieur Declan TERRIEUX, puis-je prendre la parole, Monsieur le Président ?

### **Monsieur le Président**

Oui.

### **Monsieur Declan TERRIEUX, étudiant 972**

J'ai remarqué dans le procès-verbal du dernier Conseil académique que sur plusieurs pages, Monsieur Joseph était présenté comme étant membre de la CFVU du pôle Martinique alors qu'il est membre du Conseil de la commission Recherche, par exemple aux pages 20, 32, 33, 34, 40 et 68.

*[Mme AZEDE reçoit un appel téléphonique, le Président lui demande de couper son micro, ainsi qu'aux participants lorsqu'ils ne prennent pas la parole : (Merci de fermer vos micros, sinon je serais contraint de le faire à mon niveau »]*

### **Monsieur Manuel CLERGUE, MCF**

Monsieur le Président, je voulais vous demander, il n'y a pas de questions diverses sur la séance d'aujourd'hui ?

### **Monsieur le Président**

Si vous voulez, allez-y Monsieur CLERGUE.

### **Monsieur Manuel CLERGUE, MCF**

Je voulais poser une question sur le rapport du HCERES sur le rapport d'évaluation du 1<sup>er</sup> cycle.

### **Monsieur Declan TERRIEUX**

Je voudrais aussi poser une question diverse, à savoir s'il était possible d'avoir une réunion sous l'égide du Conseil académique et de la CFVU, pour parler du formulaire concernant la valorisation et l'engagement étudiant. J'ai remarqué quelques soucis qui pourraient induire de l'insécurité juridique pour les étudiants.

### **Madame Soazig LEMOINE, MCF**

*Conseil académique du 13 avril 2021*

Monsieur le Président, c'est Madame LEMOINE, est-ce que je peux avoir la parole pour une question diverse ?

**Monsieur le Président**

Oui, Madame LEMOINE.

**Monsieur le Président**

Bien, merci beaucoup. Quelqu'un a demandé une réunion avec les deux CFVU, c'est ça ?

**Monsieur Declan TERRIEUX, étudiant 972**

Oui, c'est Declan TERRIEUX. Une réunion CFVU pour pouvoir retravailler le formulaire de valorisation de l'engagement étudiant qui contient quelques erreurs et qui induit ce problème de sécurité juridique auprès des étudiants qui pourraient faire la demande.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur le Président, c'est Madame LEMOINE. Je profite de cette question, je voulais la poser et je remercie l'intervenant précédent, sur la situation actuelle de la CFVU Guadeloupe qui ne fonctionne pas, parce qu'il n'y a pas de VP CFVU. Je vous avais envoyé un mail en indiquant que toutes les décisions prises par la CFVU Guadeloupe ne doivent pas être prises par le Conseil polaire de Guadeloupe, mais par le CAC qui est la seule instance qui peut remplacer la CFVU, et pas le Conseil polaire de Guadeloupe. J'aimerais bien une précision là-dessus.

*[Madame AZEDE est au téléphone et n'a pas coupé son micro.]*

**Madame Juliette SMITH-RAVIN, PR**

Monsieur le Président, Madame SMITH à l'appareil, m'entendez-vous ?

**Monsieur le Président**

Je vous entends.

**Madame Juliette SMITH-RAVIN, PR**

Bonjour à tout le monde, à tous les collègues. C'est à propos du PV que j'ai lu et qui ne rapporte pas les propos que j'ai mis sur le tchat, parce que mon micro était bloqué. Je l'ai signalé à plusieurs reprises et rien n'a été fait. J'ai apporté des contributions, surtout à la question concernant les postes qui ont été mis au concours. Je suppose que vous avez sauvegardé les tchats et que vous pouvez retrouver mes commentaires, parce que je trouve que ce PV ne reflète absolument pas ma participation. J'étais en TP, les gens me voyaient en TP avec la caméra, comment se fait-il que je n'aurais rien dit ? J'ai dit des choses sur le tchat et cela n'a pas été rapporté sur le PV. C'est une faute, je le signale et je tiens à ce que ce soit corrigé.

**Monsieur le Président**

On va voir ce que l'on peut faire, si on peut rattraper. Si on ne peut pas rattraper, on laissera comme ça. Madame SMITH, étiez-vous en cours ou au CAC ?

**Madame Juliette SMITH-RAVIN, PR**

J'étais... [00.07.48 : pb son coupé]

**Monsieur le Président**

Je ne vous entends pas.

**Juliette SMITH-RAVIN, PR**

M'entendez-vous ?

**Monsieur le Président**

Là, oui, je vous entends.

**Juliette SMITH-RAVIN, PR**

J'étais en salle de TP ce jour-là, mais je me suis connectée pour pouvoir assister au CAC plénier. J'étais donc présente au CAC plénier. Je n'ai pas pu pour le reste, mais j'ai pris du temps pour pouvoir assister à ce CAC.

**Monsieur le Président**

D'accord, on va voir si on peut récupérer les tchats, mais je ne sais pas si on peut les récupérer, ce n'est pas mon job. Je vais demander aux informaticiens s'ils le peuvent. S'ils peuvent, on les fera rentrer dans le document.

**Juliette SMITH-RAVIN, PR**

D'accord, je vous remercie Monsieur le Président.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Monsieur le Président, Monsieur Justin DANIEL, s'agissant du PV, j'ai quelques suggestions de corrections à faire.

**Monsieur le Président**

Oui.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Page 26, il y a une petite erreur concernant mes propos, je crois que c'est à la ligne n° 6. C'est le fait que l'avis du Conseil de pôle « est » un avis consultatif. C'est « est » et non « ait » (*M. DANIEL signale une erreur d'orthographe*)

**Monsieur le Président**

OK, on prend note.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Et à la page 30, toujours mes propos, sixième ligne, c'est... (00.09.10 : *pb son coupé*)

**Monsieur le Président**

Je n'ai pas compris.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Page 30, dans mon intervention à la sixième ligne, il faut remplacer « dont » par « donc. »

**Monsieur le Président**

D'accord.

*[Pb son, larsen, écho... Le président demande aux participants de fermer leur micro]*

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Et à la ligne suivante, je propose la formulation suivante : « *Et deux emplois de PRO416 au 46.1 pour l'un et au 46.3 pour l'autre* », sinon c'est un peu confus tel que c'est exprimé là.



**Monsieur le Président**

D'accord.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Pas de souci.

**Monsieur Christophe ROOS, PR**

Monsieur le Président, Monsieur Christophe ROOS, est-ce que je peux juste faire un petit commentaire ? Je n'ai pas bien compris tout à l'heure, Madame SMITH-RAVIN a dit qu'elle était à la fois en TP et à la fois en Conseil académique, c'est bien ça ?

**Monsieur le Président**

J'ai cru comprendre qu'elle était en salle de TP, mais qu'il n'y avait pas de TP, est-ce bien cela ?

**Madame Juliette SMITH-RAVIN, PR**

Non, il y avait des TP, j'étais en salle de TP et j'ai pu assister au Conseil.

**Monsieur le Président**

Vous étiez en cours en même temps, alors ?

**Madame Juliette SAMITH-RAVIN, PR**

J'étais là, je ne le cache pas, il y avait la technicienne, c'était un point important, puisque vous savez qu'avec le COVID, on a dû faire des réaménagements dans le TP, j'étais là et j'ai dit que j'allais assister à ce CAC, donc les personnes dans la salle le savaient. Je n'ai pas caché ce que je faisais, de la même façon que vous pouvez être chez vous et faire autre chose. Là, j'ai pris le temps pour écouter la question, parce que c'était une question importante, et d'y assister.

**Monsieur Christophe ROOS, PR**

Je suis quand même un peu surpris que l'on puisse être à la fois simultanément en cours en TP, avec les étudiants qui peuvent entendre éventuellement les débats du CAC d'une part, tout en tchatant et en n'assurant pas...

**Madame Juliette SAMITH-RAVIN, PR**

... Je vous rassure tout de suite, Monsieur Christophe ROOS, les étudiants n'entendaient rien, puisque j'avais un casque. Je m'étais permise de me mettre dans des conditions pour que personne n'écoute ce qui se passait.

**Monsieur Christophe ROOS, PR**

Cela veut dire que pendant les heures où vous aviez TP, vous n'étiez pas en TP, mais vous étiez en CAC ? Il y a quand même un problème.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Ça fait plusieurs fois que l'on dit que ce CAC n'est pas un tribunal. Alors si vous avez des discussions à faire à l'extérieur, eh bien vous le faites. Là, je trouve, Monsieur ROOS, que vous exagérez un peu dans vos propos. Excusez-moi d'avoir pris la parole, Monsieur le Président, mais on ne peut pas continuer à accuser les gens. Madame SMITH vous-même... Dans ce cas-là, Monsieur le Président, je demande que tous les gens qui sont chez eux me prouvent qu'ils ne sont pas en train de faire la cuisine ou autre chose et je veux dans ce cas-là les entendre tous en même temps. Ça suffit quoi ! Ça

suffit ce mode de fonctionnement ! Là, Monsieur le Président, je voulais faire des propos liminaires et j'espère bien que Monsieur Joseph arrêtera ses propos injurieux concernant ma personne, parce que je peux vous dire que là, j'ai la preuve qu'il a un très mauvais comportement sur certaines personnes en CAC. Excusez-moi Monsieur le Président d'avoir pris la parole, j'essaierai de m'améliorer durant ce CAC.

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, il faut demander la parole quand vous voulez la prendre et je vous la donnerai. Je demande aussi aux collègues, quand vous êtes en cours avec les étudiants, de ne pas être en instance en même temps. Cela veut dire qu'il y a un manque d'assiduité auprès des étudiants, vous ne pouvez pas répondre aux étudiants, les suivre en TP et une instance en même temps, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Je demande donc ardemment de faire attention à ce que nous faisons. Voilà, on continue le CAC. S'il n'y a plus de questions sur le procès-verbal, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Moi, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Qui vote contre ?

**Madame Juliette SMITH-RAVIN, PR**

Je vote contre.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Jean-Marc BERNADINE, BIATSS**

Excusez-moi Monsieur le Président, c'est Monsieur BERNADINE, c'est pour vous dire que je suis présent depuis cinq minutes, je suis arrivé en retard, j'ai une procuration de Madame CARA.

**Monsieur le Président**

D'accord.

**Monsieur Manuel CLERGUE**

Monsieur le Président, mon micro était coupé, je m'abstiens également.

***Intervenant [ne s'annonce pas, oo :14 :13]***

Excusez-moi Monsieur le Président, je peux prendre la parole ? Je suis arrivé un peu en retard, je m'en excuse, avez-vous déjà défini le quorum ?

**Monsieur le Président**

Le quorum est largement dépassé Monsieur.

***Même intervenant***

Merci Monsieur le Président et je m'excuse pour mon retard.

***Intervenant [ne s'annonce pas oo'14'31]***

Est-ce que l'on m'entend ? [*Le Président confirme*] J'ai été coupé, je n'ai pas entendu le vote, excusez-moi.

**Monsieur le Président**

Pour le vote, il y a deux abstentions et un vote contre.

**Même intervenant**

C'est quel vote ?

**Monsieur le Président**

Le procès-verbal.

**Même intervenant**

D'accord, je n'étais pas là, je ne sais pas si je peux toujours voter ?

**Monsieur le Président**

Il est un peu tard, ce n'est pas grave, tu vas voter après.

**Même intervenant**

Pas de souci.

**Monsieur le Président**

On va passer au point suivant, la campagne d'ATER.

#### **4. Ressources humaines : campagne ATER**

**Monsieur le Président**

Vous avez reçu les deux tableaux, le pôle Guadeloupe et le pôle Martinique, avec des avis favorables.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur le Président, c'est Madame LEMOINE.

**Monsieur le Président**

Oui ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Puisque nous sommes maintenant à l'heure du numérique, je viens par exemple de finir un cours où je projette à mes étudiants le PowerPoint sur lequel je travaille, je réitère donc ma demande sur le fait de nous mettre au moins, c'est l'avantage d'être en visio-conférence, les documents sur lesquels on doit travailler. Là, je suis contente de voir Monsieur Dorville et de voir certains collègues, je ne connais pas beaucoup de personnes en Martinique, mais j'aimerais bien que vous nous mettiez à l'écran les documents sur lesquels on doit travailler. Comme on les reçoit en retard (pas pour le CAC restreint, on les a eus dans des temps corrects), j'aimerais bien quand même que l'on travaille comme si on était en cours. Là, il n'y a aucun problème pour partager le document et je pense que ça ira plus vite, parce qu'on n'arrête pas de chercher les documents. Quand vous nous dites « *On travaille sur ceci* », on ne sait même pas sur quel document on travaille.

**Monsieur le Président**

Madame LEMOINE, vous avez un ordinateur, vous avez une imprimante. Si vous ne pouvez pas travailler sur l'ordinateur en même temps, vous faites sortir vos documents sur papier.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Non, mais Monsieur le Président, on est quand même en 2021.

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, justement, on est en 2021 et vous avez les documents sur votre ordinateur, vous les regardez pour prendre la parole. L'Université ne se consulte pas en un jour, il y a d'autres mandatures que moi, les autres Présidents ou Présidentes feront le nécessaire.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Mais elle peut se déconstruire, Monsieur le Président, elle se déconstruit Monsieur le Président !

**Monsieur le Président**

Elle peut se déconstruire aussi, mais pour l'instant nous construisons et les autres Présidents vont faire le reste. Aujourd'hui, lors de ma mandature, il n'y aura pas de tableaux envoyés sur l'ordinateur pendant la réunion.

*[Voix basse en arrière-fond]*

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

C'est désagréable, on entend des chuchotements, comme s'il y avait des cachotteries. Est-ce qu'on peut savoir avec qui vous êtes dans le bureau, Monsieur le Président ?

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, il faut arrêter un peu. Monsieur le Président a le droit de s'entourer de son DGS et de la Directrice des Ressources humaines, il a le droit.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Bien sûr Monsieur le Président, c'est normal.

**Monsieur le Président**

Je ne vous demande pas qui est chez vous.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Je suis dans mon bureau, Monsieur le Président, et je ne suis pas en cours, je viens de finir mon cours.

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, la réunion, ce n'est pas entre vous et moi.

**Deux participants interviennent :**

Monsieur le Président, pouvez-vous continuer, c'est sans intérêt tout cela !

**Monsieur Grégory LETIN, BIATSS**

J'aurais aimé savoir s'il y a eu des questions diverses, s'il vous plaît.

**Monsieur le Président**

Monsieur Létin, quand vous avez des questions diverses, il faut arriver très tôt. Nous sommes en cours de réunion, je ne vais pas reprendre les questions diverses. Oui, il y en a eu.

Vous avez donc été destinataire de deux tableaux, un pour la Martinique et un pour la Guadeloupe, pour la campagne d'ATER.

Y a-t-il des questions ? Les avis sont-ils favorables pour tous les candidats ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur le Président, c'est Madame Lemoine.

**Monsieur le Président**

Oui, Madame Lemoine ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

En fait, on n'a toujours pas de stratégie d'établissement et les postes d'ATER c'est historique. Quand une UFR, une composante ou un département a son poste d'ATER ou son support, il le garde ? On m'a déjà dit que c'était historique, que les ATER restaient là où ils étaient de manière historique. On n'a pas de stratégie de redéploiement et de bourse de postes ?

**Monsieur le Président**

Pas pour l'instant.

**Monsieur Michel GEOFFROY, PR**

Monsieur le Président, je peux prendre la parole, c'est Michel Geoffroy.

**Monsieur le Président**

Oui Michel.

**Monsieur Michel GEOFFROY, PR**

J'aimerais rappeler, Monsieur le Président, que les redéploiements des emplois se font dans les composantes par le Conseil d'UFR. Ce n'est pas une stratégie d'établissement qui les redéploie. Les redéploiements d'emplois au sein d'un pôle se font au sein du Conseil de pôle, ce n'est toujours pas l'établissement qui fait sa stratégie. Entre les pôles, effectivement, c'est le Conseil d'administration qui redéploie les emplois. Donc, à aucun moment, le CAC n'est concerné par les redéploiements d'emplois, mais chaque acteur, à son niveau, redéploie ses emplois à sa guise.

On n'est donc pas au CAC pour faire du redéploiement d'emplois à la place des composantes ou à la place des pôles, ou à la place du CA. J'aimerais bien, comme les autres collègues l'ont demandé, que l'on avance, Monsieur le Président, parce que ces interruptions répétées commencent vraiment à nous faire perdre un temps important, on a des sujets à traiter. Et là, on est dans du n'importe quoi, on parle de n'importe quoi, on est en dehors des compétences du CAC. Donc, j'aimerais bien que l'on avance Président, merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Bien. S'il n'y a pas de questions concernant les tableaux, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Moi, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Très bien. Qui vote contre ?

**Monsieur Manuel CLERGUE, MCF**

Je m'abstiens, Monsieur le Président, Manuel Clergue.

**Anny FLORY, PR**

Je m'abstiens aussi, Monsieur le Président, Madame Flory.

**Madame Nathalie JACQUET, PE**

Je m'abstiens aussi, Nathalie Jacquet.

**Monsieur Grégory LETIN, BIATSS**

Je m'abstiens aussi, Létin Grégory.

**Monsieur le Président**

Il y a cinq abstentions. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

**Monsieur Justin DANIEL, PR**

Monsieur le Président, Justin Daniel. J'ai attendu que le vote se passe, parce que ma question ne concerne pas directement le tableau qui nous est présenté. C'est une suggestion pour l'avenir. Moi, je suis toujours gêné, en tant que Directeur d'unité de recherche, quand on me demande d'émettre un avis du Conseil de laboratoire pour le recrutement des ATER. À mon sens, cela ne se justifie absolument pas, puisque les ATER sont de passage et sont souvent rattachés à des laboratoires extérieurs (leur laboratoire d'origine), et je ne crois pas que ce soit justifié que les Conseils de laboratoires soient invités à donner un avis. C'était juste une remarque, je suis prêt, encore une fois, à apporter ma contribution pour régler ce type de problème à l'avenir.

[Silence]

**Monsieur le Président**

Je vous prie de m'excuser...

### 3. Affaires Pédagogiques

#### b) Proposition d'évolution des enseignements méthodologiques documentaires transversaux de niveau Licence – validation de cadrage pour le contrat 2022-2026

#### Passeport documentaire

**Monsieur le Président**

On est sur le point n° 3 point relatif au passeport documentaire. Vous avez reçu le papier concernant la bibliothèque universitaire. Un enseignement est fait par cette bibliothèque, par les collègues de la BU depuis 2006 et cet enseignement évolue chaque année. On arrive à un stade où il faut revoir complètement cet enseignement. Le Directeur de la bibliothèque a fait une enquête auprès des Directeurs de composante, des responsables de filière, des responsables administratifs et il y a eu, après cette enquête, un consensus qui a été résumé en quatre points :

- L'importance de l'enseignement méthodologique des BU et de sa répartition sur les trois années de licence, au lieu d'une année de licence ;
- L'intérêt pédagogique de ne pas positionner systématiquement ces enseignements au premier semestre. Ce point rejoint la préférence exprimée pour les bibliothèques, pour des raisons logistiques ;
- Le maintien d'un volume horaire identique aux deux années précédentes, soit de 12 heures ;
- L'attribution d'un nombre de crédit proportionnel au nombre d'heures de l'enseignement et idéalement uniforme à toutes les composantes.

Alors, le SCD maintient ses actions pédagogiques auprès des étudiants plus avancés, sachant que ce passeport documentaire s'adresse aux étudiants de première année de licence. Il demande vraiment cette refonte de l'enseignement sur les trois ans de licence au lieu d'une année, tout en conservant ces actions auprès des étudiants plus avancés. Avez-vous des remarques concernant ce passeport documentaire ?

**Monsieur Manuel CLERGUE**

Monsieur le Président, Monsieur Manuel Clergue. Je suis bien sûr très favorable à ce qu'il y ait un cadrage de cet enseignement sur l'établissement, pour éviter que ce soit hétérogène sur toutes les composantes et sur toutes les filières. Dans le texte, il y a quelque chose qui n'est pas forcément inquiétant, mais que l'on devrait gommer, à mon avis, c'est le ... (*pb son coupé*, 00 :25 :28) uniforme dans toutes les composantes. Je pense qu'en tant qu'établissement, on peut donner un cadre un peu plus strict et imposer le nombre de crédit de CTS dans toutes les filières et dans toutes les composantes associées à cet enseignement.

**Monsieur le Président**

Il n'y a pas d'autres questions ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur le Président, Madame Lemoine.

**Monsieur le Président**

Oui Madame LEMOINE

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. J'ai bien compris que c'était non plus être sur le L1, et que ça allait maintenant être réparti sur plusieurs années (L1, L2, L3). Par contre, dans une des propositions, il est marqué que tout se fait en distanciel pour quatre heures avec un ECTS et j'aimerais savoir comment la notation va être faite. Il y a quand même un grand nombre d'étudiants, comment va-t-on noter les étudiants pour quatre heures, en non présentiel, avec un ECTS. Ça fait beaucoup un ECTS pour quatre heures. Et je trouve un peu dommage que ce ne soit pas passé en CFVU (c'est peut-être passé en CFVU Martinique). À ma connaissance, j'en ai parlé à plusieurs collègues des diplômes dans lesquels j'interviens et personne n'a eu cette proposition.

**Monsieur le Président**

Le SCD est un service commun. Tous les documents qui émanent de SCD sont traités directement en CAC et non en CFVU.

S'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Moi, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Très bien. Qui vote contre ? Merci.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Par contre, Monsieur le Président, puis-je me permettre une remarque constructive ?

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, il n'y a que vous qui parlez.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Ce n'est pas grave Monsieur le Président, une fois que ce sera validé par le CA, vous pourriez le transférer à tous les responsables de diplôme, de manière qu'on l'intègre dans nos maquettes ?

**Monsieur le Président**

D'accord.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**  
Voilà, merci Monsieur le Président.

### a) Certification en anglais des étudiants de l'UA

#### **Monsieur le Président**

Au point suivant, nous avons la présentation et la mise en œuvre de la délivrance de la certification en anglais pour les étudiants de l'Université des Antilles. Nous avons invité notre chargé de mission Monsieur Jean-Louis Joachim à ce CAC pour présenter le dispositif. Monsieur Jean-Louis Joachim, êtes-vous là ?

#### **Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Oui, Monsieur le Président, m'entendez-vous ?

#### **Monsieur le Président**

On vous entend. Pouvez-vous présenter le dispositif de la certification en langue anglaise ? Après, vous allez nous dire sur quoi nous votons.

#### **Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

D'accord. Je vais mettre la vidéo d'ici quelques minutes pour que les collègues qui, pour certains, ne me connaissent pas, me voient, même si j'ai une connexion un peu instable en ce moment.

Bonjour Monsieur le Président, bonjour chers Collègues, Mesdames et Messieurs membres du CAC plénier. (*Excusez-moi de couper la vidéo pour une meilleure fluidité*). La question de la certification en langues a fait l'objet d'un intérêt croissant de la part du ministère de l'Enseignement supérieur à partir du début des années 2000. Les principaux acteurs universitaires se sont réunis et ont décidé de la mise en place de ce que l'on a appelé à l'époque le CLES, le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur. À partir de l'année suivante, 2001, il y a eu à l'échelle européenne, la publication du cadre européen commun de référence pour les langues, le CECRL comme on l'appelle, qui repense les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues, en particulier pour les non-spécialistes, ce que l'on a appelé LANSAD, c'est-à-dire les langues pour spécialistes des autres disciplines, c'est-à-dire, l'anglais, par exemple, destiné aux étudiants de médecine, l'espagnol destiné aux étudiants de géographie, etc.

Le CECRL constitue un socle sur lequel s'appuyer pour concevoir les programmes, les diplômes, des certificats à l'échelle européenne, il est donc devenu un outil indispensable à la mobilité éducative et professionnelle. Ce CECRL, qui a été actualisé en 2018, mesure cinq compétences en langues : l'expression écrite, la compréhension écrite, l'expression orale, la compréhension orale et l'expression orale en interactions. Et ce CECRL institue six niveaux de langue. Auparavant, lorsqu'on faisait un CV, on mettait : « Anglais : lu, écrit, parlé. » « Espagnol : lu, écrit parlé. » Désormais, il faut mettre, depuis le début des années 2000, une indication de niveau allant du niveau A1 qui est le niveau du grand débutant au niveau C2 qui est le niveau d'utilisateur confirmé natif.

Le ministère a repris, en quelque sorte, le dossier, depuis le 23 février 2018, depuis l'intervention du Premier Ministre à Roubaix, où il a annoncé, je le cite : « *À terme, et au plus tard en fin de licence, un test de type Cambridge financé par l'État et donnant un niveau reconnu partout à l'étranger.* » Le 20 septembre 2019, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de développer les compétences en langues étrangères, notamment en anglais, par le biais de certifications linguistiques. Et les choses se sont précisées avec l'Arrêté du 3 avril 2020 qui conditionne la délivrance des diplômes dans un certain nombre de formations à la passation - Je dis bien la passation - d'une certification en anglais. Et donc, les publics concernés étaient, dans l'Arrêté du 3 avril 2020, au nombre de trois :



- Toutes les licences professionnelles ;
- Toutes les licences à mention langues, donc licence LEA, licence LLCER, anglais, espagnol, langue et culture régionale dans notre Université ;
- Et certains DUT. Nous étions concernés par le DUT gestion logistique et transport et le DUT métiers du multimédia et de l'informatique.

Cette passation de certification n'accorde pas de crédit au CTS, elle ne constitue donc pas un élément supplémentaire dans le plan de formation de nos étudiants. Les résultats consécutifs à la passation de ce test ne sont pas communiqués au jury d'examen. La certification, la passation de la certification, intervient au niveau de la délivrance du diplôme, pas de l'obtention du diplôme, c'est-à-dire qu'un étudiant passe sa licence LEA, il obtient sa licence LEA sur la foi de ses résultats, mais s'il n'a pas passé la certification, tant qu'il ne l'aura pas passée, d'après ce texte le diplôme ne peut pas lui être remis, ne peut pas lui être délivré. Un relevé de notes peut lui être délivré, mais pas le diplôme. Et donc le gouvernement est parti en quête d'un organisme certificateur fiable. Il y a eu une passation de marchés et cette passation de marchés s'est conclue en décembre 2020.

Au début du mois de janvier, le 10 janvier précisément de cette année, nous avons été informés par Madame Isabelle PRAT qui s'occupe du dossier de la certification en anglais au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Madame PRAT est Professeur des universités en espagnol et a été Vice-Présidente du jury du CAPES d'espagnol pendant dix ans. Elle est aujourd'hui en charge de ce dossier et elle a communiqué à notre établissement que la certification choisie était la certification LTE LanguageCert Test of English, une certification assurée par une entreprise PeopleCert dont le siège est en Grèce et au Royaume-Uni.

Nous avons donc contacté le ministère et le ministère nous a expliqué que nous devons attendre que l'entreprise prenne l'initiative du contact, parce que cette entreprise est entrée en relation avec toutes les universités publiques et privées de France, délivrant des licences professionnelles, des licences et des DUT.

Le premier contact avec l'entreprise a eu lieu le 10 mars 2021, par voie de mail et ils nous ont informés que deux sessions, pour la passation de cette certification, étaient retenues : l'une fin mai 2021, l'autre du 16 au 24 juin. L'entreprise a en outre demandé que l'établissement désigne un interlocuteur unique pour cette certification. Le premier entretien avec l'entreprise, après en avoir eu d'autres, par d'autres échanges par mail et d'autres échanges également téléphoniques, le premier entretien en visioconférence a eu lieu le 24 mars et, à ce moment-là, nous avons appris que le gouvernement avait ajusté le tir. En fait, ne devait passer la certification cette année qu'un nombre plus restreint d'étudiants en raison des difficultés rencontrées actuellement à cause de l'épidémie de COVID-19 et que parmi ces publics-là, il y avait les publics majoritaires et prioritaires qui étaient ceux qui disposaient d'une majeure en anglais, donc chez nous les étudiants LLCER anglais et les étudiants de licence LEA qui étaient, pour cette année, les mieux préparés à la compréhension écrite, à la compréhension orale et à l'expression écrite en anglais qui constituent les trois volets de ce test. D'autres universités, l'Université de Lorraine en particulier, ont choisi, comme nous, de certifier un nombre restreint d'étudiants cette année, cette année étant perçue comme une sorte de galop d'essai par le ministère. Et d'autres universités ont décidé de surseoir à la mise en place de cette certification jusqu'à la prochaine session de certification en janvier 2022.

Nous avons décidé, en accord avec la Présidence, de mettre en place cette certification dès cette année, parce qu'en fait ce galop d'essai allait nous permettre de mieux comprendre comment fonctionnent les choses et surtout de mieux comprendre les spécificités techniques de cette certification qui obéit à des normes techniques très précises. L'étudiant doit être distant d'1,25 mètre des autres étudiants autour. Il y a un certain nombre de normes liées à la diffusion des contenus audios, parce que la première partie de ce test est une partie de compréhension de l'oral. En plus, nous avons un autre problème qui se présentait, c'est que des étudiants de filières professionnelles étaient, pour certains, en stage, et avaient donc déjà quitté l'établissement au mois de mai, certains étudiants de DUT également. Les étudiants concernés par cette certification cette année seront les étudiants LLCER anglais et les étudiants de LEA.

Sur le document qui vous a été transmis, deux dates sont proposées pour la passation de cette certification : une première le 26 mai, puisque c'est la semaine du 25 au 31 mai qui est retenue pour notre établissement par l'entreprise PeopleCert et sa filiale LanguageCert, donc le 26 mai pour les étudiants de LEA de la Faculté Roger Toumson, de 13 heures à 17 heures. Pourquoi l'après-midi ? Parce que nous avons voulu anticiper tous les problèmes techniques qui pourraient éventuellement se présenter et je serai sur le site, dès la fin de matinée, pour procéder aux derniers essais techniques et faire en sorte de pallier quelque éventualité que ce soit. Le lendemain, le 27 mai, qui n'est pas férié en Martinique, pour les publics de LLCER anglais, les étudiants de L3, de 13 heures à 17 heures, mêmes horaires.

L'entreprise PeopleCert et le ministère recommandent également de matérialiser à l'avenir, dans les calendriers des composantes et les emplois du temps des filières, ces périodes de certification pour accentuer la visibilité du dispositif, car visiblement, ce que veut le ministère, c'est que nos étudiants s'habituent à passer des certifications en langues, d'abord en anglais, mais également dans d'autres langues. Je tiens à préciser également que ce dispositif ne concerne pas les étudiants d'écoles d'ingénieurs. Les étudiants d'écoles d'ingénieurs passaient le TOEIC, ils continueront à le passer malgré cette certification LTE. Ils ne sont pas concernés, jusqu'à présent, par la certification LTE.

Passée cette certification du mois de mai, la prochaine session sera au mois de janvier, à des dates qui restent encore à déterminer et qui nous seront communiquées par l'entreprise, en accord avec notre ministère de tutelle. Donc, prochaine session de certification pour l'année à venir en janvier 2022, et autre session de certification en mai 2022. Cela veut dire qu'en janvier 2022, il faudra envisager la certification de tous les publics qui quittent l'établissement pour des raisons de stage long, dans le courant du second semestre de la prochaine année universitaire. Les autres publics, ceux de toutes les licences, parce que toutes les licences seront concernées par ce dispositif l'an prochain, seront certifiés vraisemblablement au mois de mai 2022. Voilà, j'en ai terminé Monsieur le Président.

**Pascale JEAN-BAPTISTE, BIATSS**

Monsieur le Président, Pascale Jean-Baptiste, j'aimerais intervenir.

*[L'entretien est gêné par de l'écho]*

**Monsieur le Président**

Pouvez-vous fermer vos micros quand vous ne parlez pas s'il vous plaît ? Oui, Madame Jean-Baptiste ?

**Pascale JEAN-BAPTISTE, BIATSS**

Je voudrais savoir si Monsieur Joachim s'est rapproché des Directeurs ou Directrices DUT, pour savoir quelles seraient les conséquences sur le fait de ne pas faire passer de certification aux étudiants notamment de DUT TC et GLT, ainsi qu'aux licences professionnelles commerce et distribution, et logistique et transport, puisque le fait de ne pas passer de certification les empêche bien souvent de ne pas poursuivre leurs études dans certaines formations.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Alors Madame, je me suis rapproché du ministère qui nous a expliqué que les étudiants, c'est ce qui m'a été dit, n'allaient pas être impactés par le fait de ne pas passer cette certification LTE cette année, parce que la certification LTE, en raison de conditions sanitaires auxquelles nous sommes soumis, était optionnelle jusqu'au mois de janvier. C'est ce qui m'a été répondu.

**Monsieur le Président**

Bien. Monsieur LETIN veut prendre la parole.

**Monsieur Grégory LETIN, BIATSS**

Merci Monsieur le Président. Je trouve que c'est une très bonne démarche d'inscrire dans un calendrier cette opération, cette certification, mais je pose la question annexe suivante : quid pour l'espagnol, qu'en est-il ?

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Je peux, Monsieur le Président ?

**Monsieur le Président**

Oui, allez-y Monsieur Joachim.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Je suis hispaniste, cher Collègue, je suis Directeur du Département d'espagnol, donc vous pensez bien que c'est une question qui me préoccupe également. Ces certifications, et c'est le sens de la mission que le Président m'a confiée, le plus grand nombre de certifications sera déployé au sein de notre établissement. Nous commençons par la certification LTE qui est rendue obligatoire par le ministère et, à partir de l'année prochaine, nous allons passer à d'autres certifications. Il y a des étudiants qui sont déjà certifiés dans notre établissement par le TOEIC, par exemple, et il y a aussi un certain nombre de publics qui ont recours à notre établissement pour passer la certification en français / langues étrangères, donc d'autres certifications existent déjà.

Un contact a été pris avec les collègues de la certification CLES, le contact a été pris également avec les collègues de l'Institut Cervantès pour la mise en place du délai au sein de notre établissement et d'autres contacts sont également établis avec des organismes visant à assurer une meilleure préparation en ligne, dans un premier temps, à nos étudiants concernant ces certifications, en particulier l'entreprise Global Exam qui est *leader* dans ce domaine.

**Madame Sarra GASPARD, PR**

Bonjour, Madame Gaspard, vous m'entendez ?

**Monsieur le Président**

On vous entend, allez-y.

**Madame Sarra GASPARD, PR**

Bonjour à tous, je voulais faire part de notre expérience. Cela fait quand même six ans, au niveau des formations d'ingénieurs, que nos étudiants sont certifiés. C'est un travail de longue haleine, en particulier lorsque ce ne sont pas des littéraires, puisque nous avons des scientifiques, nous avons deux formations qui sont régulièrement certifiées, ce qui nécessite qu'il y ait des moyens adéquats et de bon niveau en termes d'enseignement de l'anglais, puisque je suppose que pour les non littéraires, en particulier pour les scientifiques, j'imagine que la langue privilégiée sera sans doute l'anglais. Je pense qu'il faut que, dans nos projections, l'établissement tienne compte des expériences qui ont déjà eu lieu en termes de certification, notamment au niveau des formations d'ingénieurs. Nous pourrions donc effectivement faire part de nos retours d'expériences qui datent quand même de six ans, avec une PRAG qui a effectué un travail de longue haleine, qui a demandé qu'il y ait des sessions de remaniements des cours justement, et qui nous a permis de mettre en place le Global Exam.

Le Global Exam, c'est quelque chose qui nécessite quand même un suivi assez important de langues par les enseignants et que des heures, du temps et des compétences adéquates y soient mis à profit. Et cela, je le dis spécifiquement pour les publics non-anglicistes et non littéraires. Là, l'établissement doit prendre toute la mesure de ce nouveau passage, qu'il y ait un passage important à des certifications linguistiques, et doit mettre tout en œuvre pour que des personnels, en particulier, je dirais sur les non littéraires, aient des compétences pour cela et qu'il y ait un suivi qui soit vraiment

adéquat et de haut niveau. Jusqu'à présent, notre collègue qui organisait ce travail, Madame FRANVILLE, a fait un travail de très bon niveau, qui nous a permis, au fil des années, d'augmenter le taux de réussite au TOEIC. Cette expérience-là, je crois qu'il faut la conserver, et même la renforcer. Voilà, c'est ce que je tenais à dire.

**Monsieur le Président**

Merci Madame Gaspard, ce nouveau processus est un coût. Monsieur Joachim, qui est notre chargé de mission, n'hésitera pas à revenir vers vous pour améliorer la procédure.

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Est-ce que je peux poser une question ?

**Monsieur le Président**

Oui, il n'y a pas de souci, Monsieur Dorville.

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Je ne sais pas si vous me voyez, re-bonjour Monsieur Joachim.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Bonjour Monsieur Dorville.

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Serait-il possible, pour les étudiants de l'IUT, de faire en sorte qu'ils puissent passer cette certification ? Parce que le problème que l'on aura à l'IUT, c'est que comme vous savez, chaque année certains étudiants passent le TOEIC, le TOEIC est demandé par certaines entreprises avant les recrutements, donc serait-il possible, quand même, exceptionnellement, que les étudiants de l'IUT passent cette certification cette année ? Parce que le problème, c'est que nos étudiants, et en particulier les étudiants du GLT, n'avaient pas été programmés pour le TOEIC. Est-ce que vous comprenez la difficulté ?

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Bien sûr, bien sûr, je comprends tout à fait la difficulté. Suite à cette réunion, je vais aller vers l'entreprise le plus rapidement que je le pourrai, pour leur demander... La procédure, c'est toujours un rendez-vous téléphonique pour que nous puissions échanger sur ce sujet. Je comprends la difficulté qui se poserait pour ces étudiants. Nous essaierons de faire au mieux, mais j'avoue que la date de transmission des données liée au public concerné, pour cette année, est désormais dépassée, ce qui n'interdirait pas, à ces publics-là, de passer la prochaine session de certification, qu'ils soient inscrits ou non chez nous, cette prochaine session étant programmée pour le mois de janvier. Mais je reconnais qu'il y aura énormément de problèmes, tout à fait. Je reconnais qu'il y aura énormément de problèmes liés à cela, donc nous allons essayer de faire le maximum. Maintenant, il faut dire aussi une chose, c'est que cette année, cette certification se passe en présentiel. Le ministère a imposé une certification en présentiel. Et l'entreprise PeopleCert est en train de négocier avec le ministère pour qu'à partir de la prochaine session de certification, c'est-à-dire janvier 2022, il y ait les deux modalités de passation, c'est-à-dire la passation en présentiel et la passation en distanciel assistée par ordinateur, ce qui rendra les choses effectivement plus simples à gérer. Pour l'heure, je n'ai pas de réponse définitive à vous fournir, et je m'en excuse. Je verrai l'entreprise, je verrai avec eux aussi rapidement que possible, j'espère obtenir une réponse aujourd'hui même et en fonction de cette réponse, je reviendrai vers vous et les choses se mettront en place, ou pas. Je suis désolé de vous le dire comme ça.

En ce qui concerne le TOEIC, qu'en est-il des étudiants, leur est-il encore possible de passer le TOEIC ou pas ? C'est la question que je vous pose.

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

En ce qui me concerne, je vais me renseigner, mais il me semble que l'on avait inscrit certains étudiants au TOEIC et d'autres ont compté sur cette certification. Je pense donc que là, on aurait un problème au niveau du TOEIC justement.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

D'accord.

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Si exceptionnellement on pouvait, pour les étudiants de GLT, faire passer la certification, il faudrait peut-être que l'on vous fournisse un argumentaire.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

De toute façon, les fichiers d'étudiants m'ont été transmis par Madame JEAN-BAPTISTE, donc les fichiers, je les ai, il n'y a aucun problème. Ce que je ferais, c'est d'aller vers l'entreprise, leur soumettre le problème et voir quelle solution peut être apportée. Dans l'hypothèse où cela pourrait se faire, verriez-vous une objection à ce que ces étudiants passent la certification dans la période comprise entre le 16 et le 24 juin, ou est-ce trop tard ?

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Je laisse Madame Jean-Baptiste, la responsable administrative de l'IUT, répondre.

**Monsieur le Président**

Madame Jean-Baptiste, pouvez-vous répondre ?

**Monsieur René DORVILLE, MCF**

Madame Jean-Baptiste, votre micro.

**Pascale JEAN-BAPTISTE, BIATSS**

Je n'ai pas entendu vos propos, parce qu'en fait j'ai été déconnectée pendant quelques secondes.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Madame Jean-Baptiste, je vous demandais s'il était envisageable qu'à titre exceptionnel les étudiants de GLT puissent, cette année, passer les tests de certification au mois de juin, dans la période du 17 au 24, ou cela devra-t-il être obligatoirement entre le 25 et le 31 mai ?

**Monsieur le Président**

Madame JEAN-BAPTISTE ? Je crois qu'on l'a perdue.

**Madame Sarra GASPARD, PR**

J'ai juste une question, Madame GASPARD à nouveau, c'est une question concernant justement ces étudiants de DUT, s'ils rentrent maintenant dans le processus, cela va-t-il conditionner l'obtention du diplôme, ou pas ?

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Non Madame, cette année le ministère a décidé de ne pas... Alors, ce n'est pas officiel, mais le ministère a une tolérance très forte sur le sujet en raison de la crise sanitaire.

**Madame Sarra GASPARD, PR**

D'accord, ce qui est bien, parce que ...

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Bien sûr, bien sûr, les étudiants qui n'auront pas été certifiés cette année, n'auront pas de problème concernant leur cursus. Alors après, bien évidemment, peuvent s'ajouter d'autres problèmes en termes d'employabilité, etc. mais effectivement, en ce qui concerne la délivrance même du diplôme, les étudiants ne seront pas impactés.

**Madame Sarra GASPARD, PR**

D'accord.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur le Président, c'est Madame Lemoine, est-ce que je peux poser une question ?

**Monsieur le Président**

Je pense qu'il faut poser une dernière question, parce qu'il faut que l'on avance.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Aujourd'hui, au CAC, on lui demande quoi ? On lui demande d'accepter le fait que les deux formations, à Toumson et je ne sais plus où en Martinique, se fassent ? C'est la première question que l'on pose au CAC. Par contre, je m'interroge parce qu'il me semble qu'on avait eu Monsieur du SCD, qui nous avait proposé un logiciel à acheter ou de prendre un abonnement, un système pour les que les étudiants se forment en ligne, au TOEIC.

Ensuite, je suis un peu surprise par la réponse de Monsieur JOACHIM, parce qu'il me semble avoir vu, dans le document que l'on a pour cet après-midi au CT, quand vous nous demandez l'ouverture ou la création d'une structure administrative centrale de bureau de la certification au sein de l'administration centrale de l'UA, que la certification ne présage pas sur l'obtention du diplôme de licence. Ils ont l'obligation de passer ce certificat, mais pas de l'obtenir, c'est juste un niveau qui est validé, en fait ?

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

C'est cela Madame LEMOINE, c'est cela. C'est cela, c'est-à-dire que le ministère demande à nos étudiants, et à tous les étudiants de France et de Navarre...

**Madame Soazig LEMOINE**

Et de licence.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Voilà, étudiants de licence, de licence professionnelle et de DUT.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Cette année, vous nous demandez l'autorisation de changer notre planning, le calendrier des étudiants, c'est ça, en fait, qui est demandé au CAC aujourd'hui, de manière qu'ils puissent suivre le LTE ? Par contre, l'année prochaine, de toute façon, tous les étudiants de licence seront concernés.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Bien sûr.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Par contre, est-on obligé de passer en LTE ? Parce qu'il me semblait avoir vu dans la circulaire du ministère, ou je ne sais plus où c'était passé, qu'en fait on pouvait avoir le TOEIC également, il suffisait d'avoir une certification en langue.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Oui, c'est-à-dire que l'étudiant peut passer les certifications qu'il veut, mais la délivrance du diplôme est conditionnée à la passation de la certification LTE.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Oui, voilà, c'est ça, mais après c'est juste pour lui dire quel niveau il a, en fait, il n'est pas obligé d'avoir une très bonne note, ce n'est pas ça qui va l'empêcher...

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Bien sûr que non, l'étudiant peut avoir un niveau A1, un niveau A2, un niveau B1, peu importe.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Par contre, Monsieur le Président, où en est, parce que je trouvais que c'était à moindre coût, cette histoire de préparation du TOEIC que nous avait proposé Monsieur Audebert de SCD ?

**Monsieur le Président**

Je ne sais pas quels sont les liens entre Monsieur Audebert et vous-même, rien n'est fait dans ce sens.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Mais si Monsieur le Président, il nous avait fait une présentation en CAC !

**Monsieur le Président**

Oui, d'accord, mais ce n'est pas fait.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Je n'ai aucun lien avec Monsieur Audebert, je n'aime pas vos suppositions, Monsieur le Président...

**Monsieur le Président**

Une procédure vous est proposée, on va vers cette procédure, et l'année prochaine, toutes les licences passeront.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Mais pas en LTE, parce que ça va nous coûter cher, Monsieur le Président, vous avez vu : c'est un surveillant pour 25 étudiants et un surveillant en chef pour 125.

**Monsieur le Président**

Si cela nous est imposé, on va le faire. On va continuer.

**Elio JACQUOT, étudiant 972**

Excusez-moi, Monsieur Jacquot.

**Monsieur le Président**

Monsieur Jacquot, une dernière question.

**Monsieur Elio JACQUOT, étudiant 972**

L'intervention de Madame (j'ai oublié son nom) m'a troublé un peu. Est-ce que l'on peut rectifier pour moi, s'il vous plaît, car je voudrais être sûr d'avoir bien compris : la délivrance du diplôme est conditionnée par le passage de la certification qui définit simplement quel est le niveau en langue de l'individu, mais il n'y a aucune obligation d'atteindre un certain niveau pour obtenir le diplôme, est-ce que c'est bien cela ?

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

C'est bien ça, Monsieur Jacquot.

**Monsieur Elio JACQUOT, étudiant 972**

D'accord.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Sauf pour les écoles d'ingénieurs qui doivent avoir un certain niveau.

**Monsieur le Président**

C'est le TOEIC pour les écoles d'ingénieurs.

**Monsieur Elio JACQUOT, étudiant 972**

OK, je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Bien. Je pense que l'on a beaucoup échangé sur ce point qui était intéressant, il faut que l'on avance. C'est effectivement un process qui est tout nouveau. On se l'approprie progressivement et en 2022 je pense que ce process sera complètement en place.

On demande donc au CAC aujourd'hui de voter la banalisation de deux après-midis, le 26 mai en Martinique et le 27 mai en Guadeloupe pour permettre à ces étudiants de passer la certification en langue anglaise. C'est ce que l'on vous demande de voter aujourd'hui. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

***Une intervenante [ne s'annonce pas 01 :01 :36]***

Excusez-moi, pouvez-vous répéter les jours ? Le 26 mai et le 27 mai ? C'est un jour férié, il me semble, en Guadeloupe.

**Monsieur le Président**

Non, c'est le 27 mai en Guadeloupe. Le 26 mai n'est pas férié en Guadeloupe.

Merci beaucoup, merci Monsieur Joachim pour cette belle présentation et les réponses fournies aux collègues concernant ce nouveau process.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Je me tiens à disposition des collègues, comme d'habitude.

**Monsieur le Président**

D'accord, merci beaucoup.

**Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission**

Au revoir.

## Questions diverses

**Monsieur le Président**

Nous allons passer aux questions diverses. Monsieur Antoine Delcroix, est dans l'établissement ? Monsieur Delcroix est notre chargé de mission pour l'HCERES, je lui demande de venir, il est dans un bureau à côté.

En attendant, il y a la question sur la réunion des deux CFVU. Cette réunion est tributaire de la mise en place du CFVU qui fonctionne en Guadeloupe. Pour l'instant, il n'y a pas de Vice-Président de la



CFVU Guadeloupe, la Vice-Présidente a démissionné, nous avons fait un appel à candidature et malheureusement, il n'y a pas eu de candidature pour cette CFVU. Nous allons voir au niveau de l'Université comment est gérée juridiquement cette CFVU, et on va vous proposer quelque chose. J'ai donc répondu aux deux questions, la situation de la CFVU en Guadeloupe et la réunion avec les deux CFVU Martinique et Guadeloupe. Maintenant, il y a une question qui a été posée par Monsieur Manuel CLERGUE sur le rapport HCERES.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Monsieur Le président, je suis désolée, vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question. Je vois passer des choses qui sont décidées en Conseil polaire, comme tout ce qui concerne la formation continue. Là, je viens de voir que (je ne suis pas contre, mais c'est juste un principe) pour la FSDIE de Guadeloupe, des choses ont été décidées et ce n'est pas passé en CFVU (comme vous le dites elle ne fonctionne pas). J'aimerais bien savoir qui prend les décisions à la place de la CFVU. Et on voit des Masters qui s'ouvrent, Monsieur le Président, en Guadeloupe, en formation continue, et qui n'ont pas été validées par la CFVU. Et ne me dites pas que c'est depuis la démission de Madame Collard, puisqu'elle a démissionné en février et des formations existent et ont été ouvertes par le Conseil polaire en décembre, avec votre accord Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Oui, avec mon accord, effectivement.

**Madame Soazig LEMOINE, MCF**

Voilà, donc ça veut dire que vous passez outre les conseils quand ça vous arrange, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Madame Lemoine, la réunion d'aujourd'hui n'est pas une réunion entre vous et moi. Il y a des questions diverses et je réponds aux questions diverses. On va mettre en place une structure pour que la CFVU Guadeloupe puisse fonctionner. À partir de ce moment-là, tout fonctionnera normalement.

Je vais revenir sur la question de Monsieur Clergue concernant le rapport HCERES, je vais donner la parole à Monsieur Antoine Delcroix.

**Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission**

Bonjour Mesdames et Messieurs, quelle est la question précise ?

**Monsieur Manuel CLERGUE, MCF**

La question précise, j'ai été destinataire du rapport HCERES sur le bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de premier cycle et dans ce rapport, il y a un certain nombre de points qui ont été notés par les experts de la HCERES et j'aimerais savoir quelles sont les mesures que l'établissement va prendre pour répondre à ces points. Je vous cite les points ?

**Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission**

On peut répondre globalement. Pour les points qui concernent les formations en elles-mêmes, c'est-à-dire les points locaux pour améliorer chaque offre de formation, les porteurs de projet, niveau licence ou d'ailleurs niveau Master, doivent les prendre en compte dans la rédaction des fiches de formation proposées pour la prochaine accréditation. Dans le message qui a été adressé aux Directeurs de composantes, figure justement ce point-là, de compléter à apporter dans le cadre prévu à cet effet des fiches prévues par la HCERES. Ensuite, les aspects plus généraux seront bien sûr proposés au Conseil académique et au Conseil d'administration lorsque le moment sera venu de proposer la présentation de l'offre de formation à vos suffrages.

**Monsieur le Président**

Il n'y a pas de question. Bien, je crois que l'on a fini ce Conseil. Je vais remercier les collègues qui nous laissent, on va passer au Conseil restreint. Merci beaucoup pour les collègues qui nous laissent et je garde les autres pour le Conseil restreint.

**Un intervenant**

Bonne fin de journée tout le monde et bon courage pour la suite

**Monsieur le Président**

Au revoir, merci beaucoup.

*Les membres qui quittent le CAC saluent Monsieur le Président.*

*La séance est levée*